

CHARTRE DU BLOG

* * *



Art.1 - Le blog se veut un lieu d'information et d'échanges avec les adhérents de l'UIAD. Il respecte le projet associatif et le règlement intérieur de l'UIAD.

SES OBJECTIFS

Art.2 - Le blog fait connaître ce qui se vit à l'UIAD ou chez ses partenaires. Il publie également des témoignages, des récits, des commentaires. Le blog permet de créer du lien entre tous les adhérents pour susciter : « **Une autre façon de participer à la vie de notre Université** »

SON CONTENU

Art.3 - Le blog présente des **informations** sur les activités de l'association, les manifestations des partenaires, des **témoignages**, des **comptes-rendus** (voyages, lectures, spectacles) ...Les adhérents, les professeurs, la gouvernance de l'UIAD et les partenaires de l'association peuvent **s'y exprimer** et **commenter** les articles.

Art.4 - Le blog n'est pas un forum. Les **commentaires** sont validés par le web master avant publication. Ceux-ci **ne doivent pas** avoir de caractère raciste, xénophobe, pornographique, sexiste, âgiste ou inciter à la haine ou la violence.

Art.5 - Aucun **article posté sur le blog** ne doit avoir un caractère politique ou commercial (il ne doit s'agir que d'une simple information sans incitation à la vente). Il ne peut être ni injurieux, ni prosélyte. Un produit, une marque, un parti politique ne peuvent y être mis en avant.

Art.6 - Les articles **institutionnels** doivent être destinés en priorité, non pas au blog, mais au site officiel de l'UIAD.

Art.7 - Des **textes**, des **photos**, des **vidéos** peuvent être publiés en respectant le droit.

ENGAGEMENT de l'UIAD

Art.8 - L'UIAD s'engage à **respecter le droit** et notamment le droit à l'image, le droit à la propriété industrielle et les droits d'auteur.

Art.9 – L'UIAD s'engage à la **vérification** des informations publiées.

Art.10 - L'UIAD s'engage à **supprimer** photos ou textes à la demande des intéressés dans leurs droits sur l'adresse du blog : bloguiad@gmail.com

Art.11 - Les articles sont **publiés** au fur et à mesure de la connaissance des blog masters dans le respect des critères énoncés ci-dessus.

Art.12 - Seuls les **adhérents inscrits** au blog reçoivent environ une fois par semaine un courriel annonçant la mise en ligne des articles nouveaux.

ENGAGEMENT des RÉDACTEURS

Art.13 - Les **rédacteurs du blog** s'engagent à rédiger leurs articles dans un langage clair, évitant les jargons, l'argot, le langage SMS...

Art.14 - Les **commentaires** ne comporteront aucune attaque personnelle, aucune information sur la vie privée.

Art.15 – Le **Blogmaster** ou responsable du Blog est désigné par le Bureau pour deux ans, renouvelables.